

## Les décisions du comité de l'IP-Lait sont totalement insatisfaisantes

**Nous attendions beaucoup des décisions de la dernière séance du comité de l'IP Lait, le 28 janvier 2010. C'est avec une grande déception que nous avons pris connaissance du très maigre résultat de cette séance. Nous regrettons amèrement qu'aucune décision concrète n'ait été prise pour régler à moyen et long terme le problème d'une offre de matière première supérieure à la demande. Cette situation engendre une intolérable pression sur les prix à la production, par les importants volumes de beurre excédentaires générés.**

Lors de la précédente séance du comité de l'IP Lait, le 21 décembre 2009, déjà, aucune décision n'avait été prise, en raison d'un manque d'information quant aux volumes de lait sous contrat. Aujourd'hui, il semble que ces informations sont à disposition de l'IP Lait et devraient permettre de prendre des décisions, dans l'intérêt général de la filière.

Il est légitime que les producteurs participent à l'amélioration des prix pratiqués sur les marchés internationaux, par une augmentation substantielle du prix indicatif. **Il en va de la crédibilité de l'Interprofession du Lait.**

Il est inadmissible qu'une minorité de producteurs et de transformateurs imposent leur vue à une majorité des membres de l'Interprofession, conscients de leurs responsabilités et souhaitant trouver des solutions pour "maintenir et promouvoir la valeur ajoutée et les parts de marché en suisse et à l'étranger", conformément aux objectifs fixés dans les statuts de l'IP Lait.

L'interprofession du lait a élaboré des outils qu'il s'agit impérativement et rapidement de mettre en application.

Ce n'est malheureusement pas en réduisant les quantités contractuelles au niveau de l'année 2009, déjà excédentaire, que nous résoudrons le problème.

Chacun s'accorde à reconnaître que les excédents de beurre, pour l'année 2010 atteindront près de 8'000 t. sur la base des volumes de production 2009, si aucune mesure n'est prise. Il est donc urgent de prendre des décisions courageuses pour adapter les quantités contractuelles aux possibilités du marché et éviter de générer des stocks de beurre dont le dégagement coutera très cher à l'ensemble de la filière et surtout aux producteurs de lait.

Nous proposons donc sans délai de mettre en application les instruments de l'IP Lait à savoir :

- de réduire les volumes de lait contractuels de 5% selon le principe de la sur proportionnalité accepté en assemblée le 27 novembre 2009 (20%-80%);
- d'adapter le prix indicatif pour le lait contractuel, selon l'indice de prix de l'OFAG (ce qui aurait déjà dû être fait en décembre 2009).

Nous approchons des mois de fortes productions de lait et si aucune mesure n'est prise, nous courrons à la catastrophe. Faut-il en arriver là pour que tous les producteurs se rendent compte de la nécessité de s'unir? Nous ne l'espérons pas et comptons sur des décisions rapides de l'IP-Lait.

Yverdon-les-Bains, le 2 février 2010

Renseignements :

Benjamin Henchoz, président, 024 424 20 10

Eric Jordan, directeur, 078 711 61 65